

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DDEES 115 G Subvention à Oséo Innovation pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage (94700 Maisons Alfort).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2009 DDEE 18 G en date du 9 mars 2009 relative à la création de l'association le « Laboratoire Paris Région Innovation » ;

Vu la délibération 2009 DDEE 71 en date du 9 mars 2009 relative à la création de l'association le « Laboratoire Paris Région Innovation » ;

Vu la délibération 2009 DDEE 71 G en date du 6 juillet 2009 relative à la création du fonds « Paris Innovation Amorçage » ;

Vu la convention entre le Département de Paris et OSEO innovation, en date du 16 juillet 2009, relative au fonds « Paris Innovation Amorçage », et son avenant N°1, en date du 25 novembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le versement d'une subvention de 1.500.000 d'euros à Oséo Innovation pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage (94700 Maisons Alfort) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les dispositions de l'avenant à la convention – dont le texte est joint en annexe à la présente délibération – entre le Département de Paris et OSEO innovation sont approuvées. Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer cet avenant, sous réserve de sa signature préalable par le Président d'OSEO innovation.

Article 2 : Est autorisé le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1.500.000 d'euros à la société OSEO innovation, sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 MAISONS-ALFORT, au titre de l'exercice 2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 90, nature 2042, mission 400, AP 3876 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011 et suivants, sous réserve du vote des crédits correspondants.